



Assistance aux internautes

Vous n'avez pas encore ouvert votre espace privé ? Connectez-vous sur le site sudchampagne.msa.fr et cliquez sur le lien "S'inscrire" figurant en haut à droite.

Vous rencontrez des difficultés pour vous connecter ou pour utiliser un service en ligne ?

La MSA Sud Champagne met à votre disposition une assistance aux internautes

- au 03 20 900 500 (*prix d'un appel local non surtaxé*) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h30
- une adresse mail : assistanceinternet.blf@msa10-52.msa.fr

Fiches mémo dématérialisation en 2026

La déclaration unique fiscale et sociale aux impôts remplace depuis 2023 la déclaration des revenus professionnels. La déclaration des revenus doit obligatoirement être effectuée sur le site www.impots.gouv.fr durant la période d'ouverture du service en ligne.

Vous trouverez plus d'informations dans la fiche mémo relative à la dématérialisation des revenus et du paiement sur notre site sudchampagne.msa.fr dans la rubrique "Cotisations des non salariés" puis "Lettres d'information Sud Champagne".

Fiches mémo des appels de cotisations en 2026

Nous vous invitons à prendre connaissance des fiches mémo relatives aux dates des appels de cotisations personnelles 2026 des exploitants agricoles sur notre site sudchampagne.msa.fr dans la rubrique "Cotisations des non salariés" puis "Lettres d'information Sud Champagne".

En cas de difficulté de paiement, vous pouvez contacter le service Contentieux avant la date limite de paiement à l'adresse suivante : entreprise@msa10-52.msa.fr

Réforme de l'assiette sociale au 1^{er} janvier 2026

Le calcul des cotisations évolue avec une assiette sociale unique et plus simple à compter du 1^{er} janvier 2026. Vous pouvez consulter l'article sur notre site dans la rubrique "Cotisations des non-salariés" puis "Calcul des cotisations" et "Réforme de l'assiette sociale et du barème des cotisations sociales".